

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 JANVIER 2015

Étaient présents MM. JACQUE, POPLINEAU, LAMBERT, BRACONNIR, HANGGELY, AUMONT, FIDERSPIL, PERCHERON, DEBRYCKE, LECLERC, DIEUDONNE, CHRIST, SAILLET, RAGGIOLI, BORASO, BAILLY, STUPKA, PAQUIN, FURLANI, VALENTINI.

Absents ayant donné mandat de procuration : Mme BRETAR à Mme SAILLET - M. JONNIAUX à Mme POPLINEAU - M. WOJCIK à M. CHRIST - M. MERSCH à M. PAQUIN - Mme GEORGE à Mme FURLANI

Absents : MM. SCHMIDTGALL - DE SOUSA MENDES - RICHARD.

La séance est ouverte à 20 H 00.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DESIGNE M. LECLERC Pascal en qualité de secrétaire de séance.**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2014

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 20 Décembre 2014,

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

- **EST D'AVIS DE L'APPROUVER**

AFFAIRES FINANCIERES

1. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DETR 2015 - AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE

M. le Maire explique au conseil que des infiltrations importantes repérées sur la toiture de l'hôtel de ville nécessitent une réfection durable de la partie de la couverture bac acier, côté accueil public.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions de travail de ce même côté de l'hôtel de ville il convient de prévoir la pose de fenêtres dans différents bureaux.

Il précise que ces travaux dont le montant est estimé à 88 848,84 € peuvent faire l'objet de subvention sur la D.E.T.R. 2015 (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)

Le conseil est donc invité à approuver le projet et à solliciter la subvention sur la DETR 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS,

- **APPROUVE le projet d'aménagement de l'Hôtel de Ville selon le plan de financement prévisionnel suivant :**
 - **Montant des travaux HT** : **75 052,40 €**
 - **Subvention DETR** : **30 020,96 € (40%)**
 - **Solde à la charge de la commune** : **45 031,44 € (60%)**

- **SOLLICITE une subvention sur la D.E.T.R. 2015**

2 . RAVALEMENT DES FACADES COMMERCIALES - PROGRAMME 2015

M. Maire précise au conseil que l'opération de ravalement de façades a été transférée à la collectivité TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS qui a repris la compétence.

Les statuts de cette intercommunalité ne prévoient pas l'action en faveur des façades commerciales.

Dans l'attente du résultat du diagnostic O.P.A.H., qui sera lancé par cette même intercommunalité, la ville de Longuyon pourrait continuer à accompagner l'action de ravalement des façades commerciales basée sur le règlement d'attribution en vigueur depuis l'année 2014.

Le conseil est donc invité à approuver la poursuite de l'opération ravalement de façades commerciales pour l'année 2015 et à approuver le règlement d'attribution des primes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE la poursuite de l'opération « Ravalement des façades commerciales » pour l'année 2015**

- **APPROUVE le règlement d'attribution des primes telles que stipulées dans celui-ci**

3 . DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.R.A.C. POUR TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE EGLISE STE AGATHE

M. le Maire explique au conseil que les travaux de réfection de la toiture et gouttières de l'église Ste Agathe doivent se poursuivre par le côté sud.

Cette opération est estimée à 74 915,98 € HT soit 89 899,18 € TTC.

Il est invité à approuver l'opération, ainsi que son plan de financement et à solliciter une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE les travaux de réfection de la toiture et gouttières de l'église Ste Agathe - côté Sud pour un montant total de 74 915,98 € HT soit 89 899,18 € TTC.**

dont :

- toiture bas- côté sud : 44 852,68 € HT
- gouttière nef sud et chœur : 30 063,30 € HT

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :**

- **Total de l'opération HT** : **74 916 €**
- **Subvention D.R.A.C. (50%)** : **37 458 €**
- **Association Sauvegarde de l'Eglise Ste Agathe** : **7 492 €**
- **Solde à la charge de la commune (40%)** : **29 966 €**

- **SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.)**

4 . DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME et FONDS DETR POUR TRAVAUX D'ISOLATION DE L'ECOLE L. WALLON

M. le Maire informe le conseil que, dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie, la ville doit initier une action sur le patrimoine existant.

C'est le cas pour le groupe scolaire Langevin Wallon, Primaire et Maternelle, par la réalisation de travaux d'isolation extérieure dont l'estimation s'élèverait à 243 356 € HT (292 027,44 € TTC).

Le conseil est donc invité à approuver le programme des travaux ainsi que son plan de financement et à solliciter une subvention sur le fonds D.E.T.R 2015 (Dotation Equipement des Territoires Ruraux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE

- **APPROUVE les travaux d'isolation extérieure du groupe scolaire Langevin Wallon pour un montant total de 243 356 € HT soit 292 027,44 € TTC.**

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :**

- **Total de l'opération HT** : **243 356 €**
- **Subvention D.E.T.R. 2015 (40%)** : **97 342 €**
- **Solde à la charge de la commune (60%)** : **146 014 €**

- **SOLLICITE une subvention sur le fonds D.E.T.R. 2015**

. CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET RECETTES « AFFAIRES SOCIALES »

Le conseil autorise le maire à créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits résultant des manifestations organisées par le service social de la ville et une régie d'avances pour le règlement des dépenses résultant des actions menées en faveur de la jeunesse.

Il fixe à 16 € le prix du repas organisé par le service social au profit des personnes âgées longuyonnaises de moins de 62 ans et des personnes extérieures à Longuyon.

FONCTION PUBLIQUE

. PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTE

Transformation de poste dans la filière technique

Le conseil municipal est invité à procéder à la transformation du poste suivant laissé vacant depuis le départ en retraite de l'agent titulaire :

- Transformation d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal - 35 H hebdomadaires - en 1 poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe - 35 H hebdomadaires, à compter du 01 février 2015.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE la transformation d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal - 35 H hebdomadaires, vacant, en un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe - 35 H hebdomadaires à compter du 01 février 2015.**